

**GUIDE POUR ABORDER
ET PREVENIR LE HARCELEMENT
AVEC LES ELEVES**

OBJECTIFS :

- Amener les élèves à réfléchir sur la question du harcèlement : en quoi consiste-t-il ? qu'elles sont ses conséquences ?
- Leur permettre d'élaborer des stratégies pour réagir de manière adéquate lorsqu'ils sont confrontés à une situation de harcèlement que ce soit en tant que victime ou témoin.
- Rappeler la loi
- Encourager et susciter des comportements citoyens positifs pour favoriser le « bien vivre ensemble »

Matériels :

- Sur le site : <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr>
- Prévoir des cavaliers pour que les élèves puissent inscrire leur prénoms et/ou noms
- Des questionnaires anonymes (A) et (B) pour chaque élève
- Des post-it pour le « brain storming »

Organisation :

- Préparer les élèves à l'intervention :

Quelques jours avant la séance, le professeur principal ou un autre Professeur volontaire :

- annonce l'intervention en évitant d'entamer le débat
- informe les élèves sur l'origine de la mise en place de cette animation : projet d'établissement, CESC, présentation de la campagne ministérielle
- précise quels seront les intervenants
- fait remplir aux élèves le questionnaire (A) et le ramasse

- Le jour de l'intervention :

- Prévoir d'intervenir en binôme (un personnel médico-social et un professeur ou un(e) cpe ou un partenaire social extérieur)
- groupe restreint (demi classe) pour favoriser la prise de parole
- Séance d'une heure trente à deux
- Disposer les tables en rond ou carré afin que les élèves se voient tous et puissent échanger facilement entre eux.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

- Poser le cadre de l'intervention :

- rappeler le thème qui sera abordé
- présenter des intervenants
- préciser que ce n'est pas un cours mais un temps d'échanges
- poser les règles du groupe pour que chacun puisse se sentir libre de parler : confidentialité, respect du droit de chacun à s'exprimer, on ne juge pas et on ne se moque pas des idées avancées, toutes les idées ou questions sont intéressantes.

- on ne cite pas de nom mais on reste positionné sur du général
- si on souhaite aborder une situation individuelle, on pourra venir parler aux personnes ressources ou référents de l'établissement (adultes en qui on a confiance, personnels médico-sociaux) après l'intervention.
- Si la séance est de deux heures, elle peut commencer par un « brain storming » sur le mot « harcèlement ».
 - Chaque élève note sur les post-it les mots qui lui viennent spontanément à l'esprit en entendant ce terme (un post-it par mot pour faciliter le classement)
 - Les post-it sont ramassés, lus et affichés sur le tableau

Les élèves procèdent à leur classement (le classement peut être différent suivant les groupes de classes : causes, conséquences, différentes formes de harcèlement, la loi...
- Pour une séance d'une heure trente passer directement au visionnage du support choisi par les intervenants.

LES DEBATS – LES ECHANGES

Il s'agit d'**un moment clé**, où les intervenants doivent s'efforcer de :

- favoriser l'expression des élèves en les laissant exprimer leurs réactions le plus librement possible et, en incitant leurs échanges

- Rester vigilants pour arrêter les dérapages verbaux (en rappelant si besoin la consigne sur les règles du groupe annoncées en début de séance)

AFIN DE CONDUIRE ET RELANCER LE DEBAT :

- Les intervenants posent des questions ouvertes :
 - quel est le ressenti des élèves après le film ?
 - est ce que ce genre de scène peut se produire ?
 - quels sont les différents personnages ?
 - ont-ils conscience de ce qu'ils font ?
 - est ce qu'il y en a qui prennent du plaisir ? Comment ? Pourquoi ?
 - est ce que c'est amusant ? pour qui ?
 - est-ce que c'est un jeu ? pourquoi ? pour qui ?
 - que ressent chacun des personnages ?
 - peut on faire quelque chose ? peut on intervenir ? si oui pourquoi et comment / si non pourquoi ?
 - est ce que les témoins passifs jouent un rôle ? lequel ?
 - est ce que vous sentez de la violence dans ce qui est montré pourquoi ?
 - est ce que le « harcèlement » s'arrête une fois la journée de classe terminée ?
 - quelles sont les particularités du cyber ?

- Lorsque tous les élèves qui le souhaitent ont pu s'exprimer sur une question, les intervenants reprennent ce qui a été dit en plaçant les messages clefs qui ont été abordés lors des échanges suscités par le questionnement.

- **MESSAGES A FAIRE PASSER :**

- faire prendre conscience de cette forme de violence
- préciser ce qui caractérise « harcèlement » : violence répétée, verbale, physique ou psychologique, perpétrée par un ou plusieurs élèves dans l'intention de nuire, à l'encontre d'un autre élève qui de part la situation ne peut ou n'ose se défendre.
- Amener les élèves à élaborer une réflexion critique afin de les aider à prendre du recul pour qu'ils puissent adopter les « bons comportements »
- Réfléchir sur la notion de « jeu » : quel est normalement le but du jeu ? Le fait que dans un jeu les règles sont les mêmes pour tous les joueurs, elles sont acceptées par tous et chacun prend du plaisir à jouer

Pour le contexte « cyber » : la rapidité de la diffusion de l'information, l'effet de masse et la pérennité.

- Pointer les domaines où le harcèlement peut s'exercer :

physique : frapper, bousculer, cracher, endommager ou voler la propriété de quelqu'un .

verbale : injure, moquerie, taquinerie, humiliation, menace

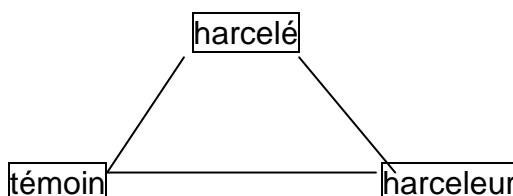
sociale : exclure quelqu'un d'un groupe, propager des ragots, des rumeurs, faire perdre la face, s'arranger pour que quelqu'un ne passe pas du temps avec quelqu'un d'autre.

électronique : utiliser l'ordinateur, le téléphone pour menacer, offenser, isoler, embarrasser, propager des rumeurs ou révéler des secrets.

Sexuel : propos qui portent atteinte à la vie privée et mettent mal à l'aise quelqu'un, blagues salées, remarques ou dénigrement de nature sexuelle, contacts sexuel forcé (toucher, saisir, embrasser).

culturel

- parler des conséquences que peuvent entraîner de tels agissements, pour le harcelé, le harceleur et les témoins



Harcelé : un mal-être, une perte de confiance en lui, une somatisation, de l'anxiété, des troubles du sommeil et/ou de l'appétit, une baisse des résultats scolaires, un absentéisme, l'isolement, de la peur, du désespoir, et des conduites suicidaires...

Témoin : se sent lâche, coupable, a peur d'être harcelé, peut avoir envie de faire pareil pour échapper ou pour être considéré comme normal.

Harceleur : un sentiment d'impunité, une absence d'empathie, le sentiment d'être tout puissant d'où la difficulté à s'arrêter, mal-être.

A moyen terme, il va essayer de maintenir sa position dominante, violence et comportements asociaux, échec scolaire.

A long terme : risque de marginalisation, transgression des règles sociales. sentiment d'échec.

- Aider à élaborer des comportements positifs :
 - ⇒ pour le harcelé : rompre le silence, demander de l'aide à des adultes.
 - ⇒ pour les témoins : en réagissant, en rompant le silence, en demandant de l'aide à des adultes.
- Impulser une action citoyenne du « mieux vivre ensemble » à mettre en place par le groupe : charte, Affiches ...

AVANT DE CLOTURER LA SEANCE :

Revenir sur le « brain storming » s'il y en a eu un. Vérifier si le classement est toujours le même.

communiquer les numéros et insister sur la présence des adultes de l'établissement et hors de l'établissement pour les aider : 119 (enfance en danger)

0800 200 000 (n° vert national pour la lutte contre le harcèlement)

0 800 711 025 (n° vert académique pour la lutte contre le harcèlement)

une adresse email pour poser des questions

educnat@netecoute.fr

faire remplir le questionnaire (B).

Remercier les élèves pour leurs participations.

ANNEXE

Quelques précisions sur le plan juridique :

La notion de « harcèlement à l'école » regroupe une pluralité de faits, pouvant faire l'objet de diverses qualifications pénales.

Les infractions généralement commises au sein d'un établissement scolaire peuvent être de différents ordres.

Les propos parfois excessifs, tenus par les élèves, relèvent pour certains du champ d'application de la loi pénale. Ainsi, **les insultes** constituent la contravention **d'injures non publiques**, punies d'une peine d'amende de 38 euros (contravention de première classe prévue par l'article R.621-2 du code pénal).

Les menaces de commettre un délit ou un crime contre une personne, sont aussi réprimées à partir du moment où elles sont, soit réitérées, soit matérialisées par un écrit, une image, ou un objet. La peine prévue d'emprisonnement est de trois ans ainsi qu'une amende de 45000 euros (article 222-17 du code pénal).

Les auteurs d'appels téléphoniques malveillants encourent un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende (article 222-16 du code pénal).

Il faut noter que le législateur étend la notion d'appels aux SMS (crim. 30/09/2009).

Pour **les violences** qui ont entraîné une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours (ITT fixée par les médecins lors de la constatation des blessures) et qui ont été commises dans un établissement scolaire, la peine prévue est de 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende (article 22-1311 du code pénal).

Il est inutile de préciser *qu'un acte de violence n'est pas forcément synonyme de coup*. Le délit peut être constitué en dehors de tout contact matériel avec le corps de la victime, par tout acte ou comportement de nature à causer sur la personne de celle-ci une atteinte à son intégrité physique ou psychique caractérisée par un choc émotif ou une perturbation psychologique.

La loi du 10 mars 2010, concernant les violences, a consacré une circonstance prévoyant de manière expresse, l'aggravation de la peine encourue, lorsque la victime est un enseignant ou un membre des personnels travaillant dans un établissement scolaire.

Le vol, défini comme la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui, est puni de 5 ans d'emprisonnement lorsqu'il est commis dans un établissement scolaire (article 311-411 du code pénal).

Proposition de questionnaires (il peut être judicieux de proposer le même document avant et après l'intervention afin de noter une évolution dans les réponses :

Questionnaire A (avant l'intervention)

Quelle est votre définition du harcèlement ?

Peut-on être victime de harcèlement ?

Si oui, quelles peuvent être les conséquences ?

Peut-on être auteur de harcèlement ?

Si oui, quelle peuvent en être les conséquences ?

Que feriez-vous pour aider :

- la victime :

- l'auteur :

Questionnaire B (après l'intervention)

Quelle est votre définition du harcèlement ?

Peut-on être victime de harcèlement ?

Si oui, quelles peuvent être les conséquences ?

Peut-on être auteur de harcèlement ?

Si oui, quelle peuvent en être les conséquences ?

Que feriez-vous pour aider :

- la victime :

- l'auteur :